



# COMMUNE DE KOERICH



## REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLEGE ÉCHEVINAL

### AVIS

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 01.07.2022 et en raison de travaux, le collège des Bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation temporaire portant sur la rue de l'Ecole à Goebblange:

**Art.1 :** Pendant la journée du lundi 04.07.2022, la rue de l'Ecole à Goebblange sera réglementée comme suit :

- a) Rétrécissement de la chaussée à la hauteur de maison n° 9
- b) Fermeture du trottoir à la hauteur de maison n° 9

**Art. 2 :** La signalisation afférente sera mise en place conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Art. 3 :** Les infractions aux prescriptions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que modifié par la suite.

Koerich, le 01.07.2022

Pour le collège des Bourgmestre et échevins

Le Bourgmestre,

Jean WIRION



Le secrétaire,

Patrick LECOQ